

## CONSEIL MUNICIPAL DE CROSSES

Séance publique du 28 Août 2023

### Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi 28 Août, à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de Crosses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Isabelle SURGENT, Maire.

**Etaient présents** : Isabelle SURGENT, Elisabeth MOREAU, William PINON, Simon SURGENT, Mélanie BEDIUO, André SANNIER, Laurent AURAT

**Etaient absents** : Jérôme PACHECO

**Pouvoirs** : Jérôme PACHECO donne pouvoir à Mélanie BEDIUO

Monsieur Simon SURGENT est nommé secrétaire de séance.

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 8

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 8

La séance est ouverte à 19h20.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 13 Juin 2023
- Approbation du règlement intérieur du personnel communal
- Contribution au Fonds de Solidarité Logement
- Création d'une régie d'avances
- Extinction de l'éclairage public (régularisation)
- Elections des délégués au Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18) suite à la démission d'un conseiller
- Elections des délégués au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Dun-Sur-Auron suite à la démission d'un conseiller
- Vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission de plusieurs conseillers
- Questions diverses

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Juin 2023 adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n° 2023-040 – Approbation du règlement intérieur du personnel communal**

Il est institué, pour l'ensemble du personnel communal, un règlement intérieur, la commune étant dans l'obligation de se doter de celui-ci. Il est destiné à préciser un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Ce règlement a été soumis à l'examen du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher afin de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale, notamment en matière :

- de règles de vie dans la collectivité,
- de gestion du personnel, locaux et matériel,
- d'hygiène et de sécurité,
- d'avantages instaurés par la commune,
- d'organisation du travail (congrés, Compte Epargne Temps, ....).

L'avis favorable du Comité Technique a été rendu le 26 Juin 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte ce règlement intérieur et décide de communiquer celui-ci à tout agent employé par la mairie.

Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> Septembre 2023.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-041 – Contribution au Fonds de Solidarité Logement**

La commune contribue, dans le cadre de la convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement, qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Il est donc proposé, pour l'année 2023, de verser une contribution financière d'un montant de 355 euros.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-042 – Création d'une régie d'avances**

La commune de Crosses souhaite mettre en place une régie d'avances afin de disposer d'une carte bancaire permettant à l'agent technique de faire le plein du véhicule qui lui sera fourni, dès que possible, pour effectuer son travail. Elle permettra d'encadrer, également, différents achats (carburants, combustibles, alimentation, boissons, objets divers, ...), y compris pour des achats en ligne lorsque le paiement par mandat administratif n'est pas possible.

Après avis conforme du comptable public assignataire datant du 4 Août 2023, il est institué une régie d'avances. Celle-ci est installée à la mairie de Crosses.

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ne sont pas assujettis à un cautionnement.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-043 – Extinction de l'éclairage public (régularisation)**

A la demande du Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18), la commune doit procéder à la régularisation des heures d'extinction de l'éclairage public du territoire.

Considérant, d'une part, la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et de la protection des biens et des personnes, et d'autre part, la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, celui-ci sera éteint selon les modalités suivantes :

- toute la commune sauf Rue de l'École et Chemin de Corsevache ;
- de 00 heure à 6 heure.

La Rue de l'École ainsi que Chemin de Corsevache sont en luminosité réduite de 50 % entre 00 heure et 6 heure.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-044 – Election des délégués au Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18) suite à la démission d'un Conseiller**



Suite à la démission d'un Conseiller Municipal, l'assemblée délibérante se doit de procéder à son remplacement en tant que délégué titulaire pour la commission concernant le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18). Ce délégué sera tenu de représenter la commune de Crosses au sein de ce syndicat.

Le membre titulaire démissionnaire est remplacé par Monsieur William PINON.

Le membre suppléant reste Monsieur Simon SURGENT.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-045 – Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Dun-Sur-Auron suite à la démission d'un Conseiller**

Suite à la démission d'un Conseiller Municipal, l'assemblée délibérante se doit de procéder à son remplacement en tant que délégué suppléant pour la commission concernant le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Dun-Sur-Auron. Ce délégué sera tenu de représenter la commune de Crosses au sein de ce syndicat.

Le membre titulaire reste Monsieur Laurent AURAT.

Le membre suppléant démissionnaire est remplacé par Madame Mélanie BEDIUO.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n° 2023-046 – Vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission de plusieurs Conseillers**

Suite à la démission de plusieurs Conseillers Municipaux, l'assemblée délibérante se doit de procéder à leur remplacement pour la Commission d'Appel d'Offres. Cette commission a pour but d'intervenir lors des Marchés Publics. Elle est composée de 3 membres titulaires élus et de 3 membres suppléants.

Le membre titulaire démissionnaire est remplacé par Monsieur André SANNIER.

Le membre suppléant démissionnaire est remplacé par Monsieur Laurent AURAT.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'entretiendra avec le SDE 18 et l'entreprise INEO pour continuer les travaux d'éclairage public qui ont déjà été effectués afin que toute la commune soit en LED et demandera une coupure de l'éclairage à 2 heures le vendredi et le samedi contre 23 heures actuellement. Monsieur Simon SURGENT ajoute qu'il n'y a pas d'éclairage public Route de Levet. Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, répond que c'est prévu et qu'il va faire un point sur tous les endroits avec des manques d'éclairage. Monsieur Laurent AURAT émet l'idée de procéder à l'installation de spots à l'Église.

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, rappelle la somme versée par la compagnie d'assurance pour le dégât des eaux de la mairie et annonce le montant des travaux effectués. Il souligne, également, que la toiture de la mairie doit être refaite et donc est à prévoir au budget 2024.

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, fait un point sur la personne qui doit reprendre le bar de la commune et la date d'ouverture potentielle. L'ensemble du Conseil sont d'accord, à l'unanimité, que si cette personne n'honore pas son rendez-vous fixé le 4 Septembre 2023 et qu'elle ne fournit pas tous les documents qui lui sont demandés, cette candidature sera rejetée.

Monsieur William PINON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, informe avoir demandé des devis pour le remplacement des fenêtres d'un des logements communaux ainsi que la porte d'entrée et la fenêtre située dans les escaliers, qui est cassée, d'un autre logement.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil la demande formulée par la secrétaire de mairie concernant COMEDDEC, qui est un logiciel facilitant l'Etat Civil. Madame le Maire présente le devis. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier annuel reçu par l'association de gymnastique volontaire de Crosses afin de bénéficier de la salle du Foyer Socio Culturel les mercredis soirs. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des papiers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de Crosses pour les retraits des dossiers d'inscription de coupe de bois du polygone.

Madame le Maire annonce que la battu des Maires devrait avoir lieu en Décembre et que des papiers pour l'inscription pour des morceaux de sangliers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres.

Madame le Maire demande de choisir une date pour le Noël des agents communaux. La date retenue est le mardi 12 Décembre 2023 à 18h30. Le repas des aînés sera, quant à lui, le dimanche 21 Janvier 2024 car, après cette date, les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la salle du Foyer Socio Culturel seront commencés.

Madame le Maire informe que les associations souhaitant faire un article pour le bulletin municipal devront le fournir, au plus tard, le 30 Novembre 2023. Cela permettra au bulletin municipal d'être imprimé et distribué la première semaine de Janvier 2024.

Madame le Maire lit un mail reçu par l'association Nature 18 qui distribue gratuitement des nichoirs pour la préservation des chouettes effraies et qui sont placés dans les clochers des églises. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition car le clocher est inaccessible et est très fortement dégradé. Celui-ci sera à réparer dans les années à venir.

Madame le Maire demande à Monsieur André SANNIER où en est la demande de Voisins Vigilants. Monsieur André SANNIER répond qu'il n'a jamais eu de retour de la gendarmerie concernant cette demande.

Madame le Maire informe que les boîtes aux lettres dégradées ont été recensées. Ce bilan doit encore être transmis à La Poste.

Madame le Maire va s'entretenir avec une personne de La Poste afin de choisir, d'après le catalogue, les nouvelles plaques de rues et pouvoir remplacer celles abîmées.

Monsieur Simon SURGENT explique que, concernant l'adressage et la renumérotation des rues, le Service National de l'Adressage a été fait. Il manque encore à compléter le site Base Adresses Locales.

Madame le Maire expose le nouveau plan qu'elle a reçu par l'entreprise concernant la canopée de panneaux photovoltaïques. Elle explique également que celle-ci se réunie dans la semaine afin de trouver une date pour une réunion publique pour les habitants de Crosses. L'ensemble du Conseil ne trouve pas ce plan très clair et donc demande à ce qu'ils disposent plus d'éléments.

Plus aucunes questions soumisees, Madame le Maire clos la séance à 21h50.

Le 24 Octobre 2023

Le Maire,  
Isabelle SURGENT

Le secrétaire de séance,  
Simon SURGENT

